# 

* Date : 07-07-2005
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2005725696
* Auteur :

Par jugement du 28 juin 2005, la première chambre du tribunal de commerce de Charleroi a déclaré ouverte, sur aveu, la faillite de la S.A. Iris Diffusion, en liquidation, dont le siège social est sis à 6200 Châtelineau, rue de la Vallée 27/2, inscrite à la BCE sous le n° 0456.924.933.
Activité commerciale : opticien.
Curateurs : Me Francis Bringard, avocat à 6061 Montignies-sur-Sambre, rue T'Serclaes de Tilly 49; et Me Geoffroy Lemaire, avocat à Charleroi, boulevard P. Mayence 17.
Juge-commissaire : M. Michel Mercier.
La date provisoire de cessation des paiements est fixée au 20 juin 2005.
Les créanciers sont invités à déposer leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 26 juillet 2005.
La clôture du procès-verbal de vérification des créances est fixée au 23 août 2005, à 8 h 15 m, en chambre du conseil de la première chambre du tribunal de commerce de Charleroi.
Accordé d'office la gratuité de la procédure sur pied de l'article 666 du Code judiciaire.
Pour extrait conforme : le greffier, (signé) F. Vanbergen.